

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 160/2022

**OBJET : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT LORS DU
DEMENAGEMENT- 255 et 243 rue de Wormhout.**

Le Maire de la Commune d ' HERZEELE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-4 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02 juin 2022 – de Mme VERIELLE Gaëlle - de la Sté TDS Déménagement – rue des Platanes – ZAC du Bois – 59840 PERENCHIES.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour le stationnement d'un camion afin d'effectuer un déménagement – à hauteur des habitations 243 et 255 rue de Wormhout.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit sur les emplacements, à hauteur des habitations située au 243 et 255 rue de Wormhout afin de réserver le stationnement au camion de déménagement, le vendredi 01 juillet 2022 pour toute la journée.

ARTICLE 2 : La Sté TDS Déménagement – rue des Platanes – ZAC du Bois – 59840 PERENCHIES ; chargée du déménagement, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

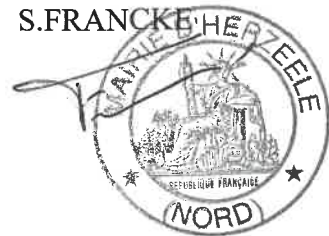
- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [email : voirie.dunkerque@lenord.fr](mailto:voirie.dunkerque@lenord.fr).

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout – [email : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr).

- Mme VERIELLE Gaëlle - de la Sté TDS Déménagement – rue des Platanes – ZAC du Bois – 59840 PERENCHIES – [email : exploit@tds-demenagement.com](mailto:exploit@tds-demenagement.com)

Fait à HERZEELE, le 15 juin 2022

Le Maire,
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et NOTIFIE le : 15 juin 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

